

SIAEP Rive Gauche de la Dore

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bongheat, Courpière, Domaize, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour, Sermentizon, Trézioux, Égliseneuve-près-Billom
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 813 habitants au 31/12/2018 (7 746 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 070 abonnés au 31/12/2018 (5 040 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés Habitation au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Pré au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Bongheat	269	251	16	267	-0.75 %
Courpière	598	569	33	602	0.66 %
Domaize	41	37	4	41	0 %
Égliseneuve-près-Billom	489	467	31	498	1.80 %
Estandeuil	273	258	17	275	0.73 %
Fayet-le-Château	281	256	25	281	0 %
Glaine-Montaigut	325	310	19	329	1.23 %
Isserteaux	327	308	25	333	1.80 %
Mauzun	90	82	8	90	0 %
Montmorin	374	366	20	386	3.11 %
Neuville	246	225	22	247	0.4 %
Néronde-sur-Dore	276	263	15	278	0.72 %
Saint-Dier-d'Auvergne	473	437	41	478	1.05 %
Saint-Flour	216	192	16	208	-3.85 %
Sermentizon	411	372	38	410	-0.24 %
Trézioux	340	319	28	347	2.01 %
Total	5 040	4712	358	5 070	0.59 %

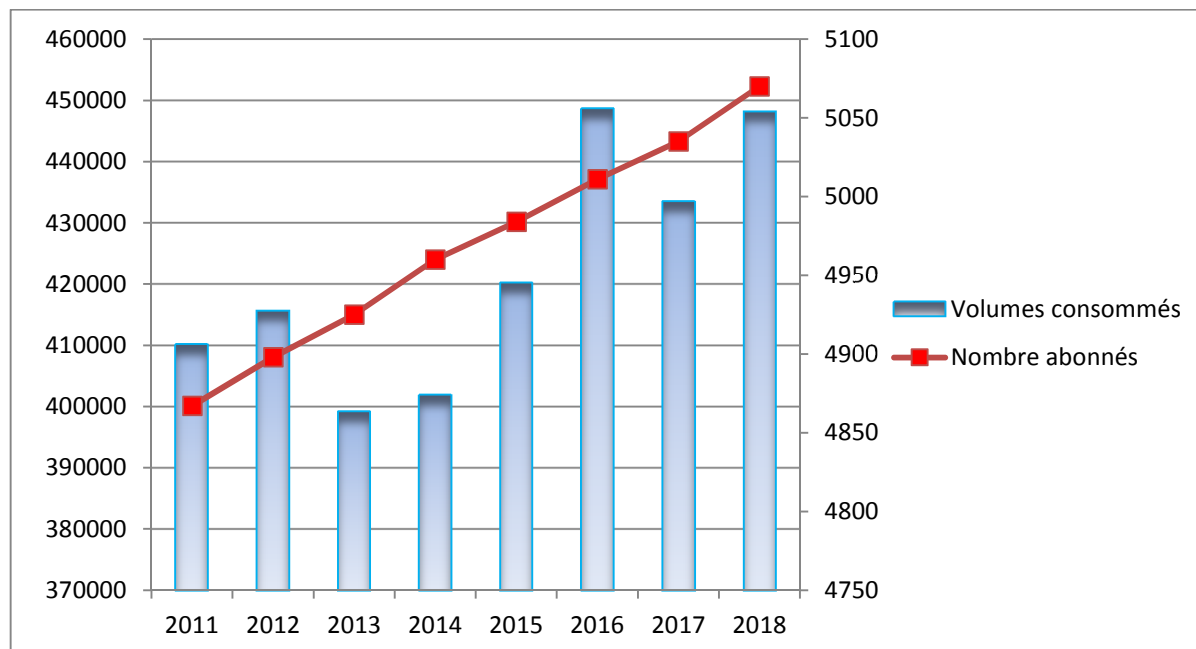
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,32 abonnés/km au 31/12/2018 (13,33 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,55

habitants/abonné au 31/12/2018 (1,54 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 89 m³/abonné au 31/12/2018. (86,01 m³/abonné au 31/12/2017).

Evolution des volumes consommés totaux et du nombre d'abonnés entre 2011 et 2018



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 419 371 m³ pour l'exercice 2018 (487 855 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puy à drains rayonnant	2400 m ³ /jour	487 855	419 371	-14%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

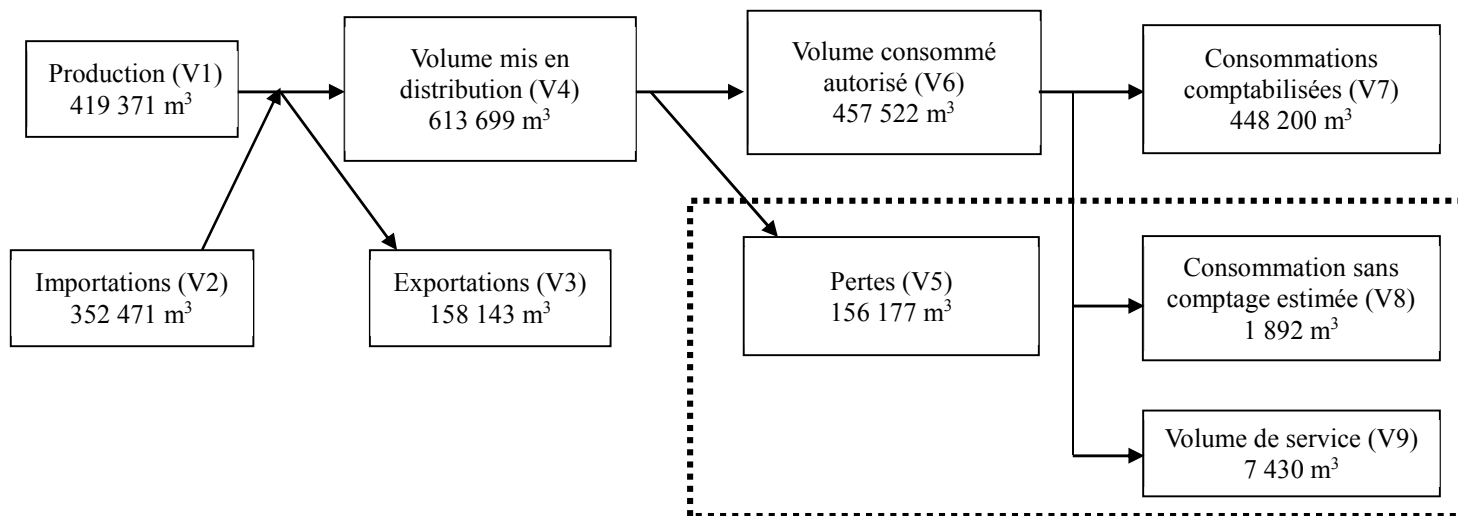
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production



Le service a 7 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Boucle du Buisson – Pont du Château	Chlore gazeux
Station de l'Orme - Bongheat	Chlore gazeux
Mamy - Sermentizon	Chlore liquide
La Vialle - Montmorin	Chlore liquide
Le Montheil – Fayet le Château	Chlore liquide
L'Air – Néronde sur Dore	Chlore liquide
La Couleyre – Saint Dier	Chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Puits de la Boucle du Buisson 6	487 855	419 371	-14%	80
Total du volume produit (V1)	487 855	419 371	-14%	80

	<i>Commune</i>	<i>Désignation</i>	<i>Volume stocké (m³)</i>
STATION DE POMPAGE			
<i>Station de pompage</i>	Pont du château	Boucle du Buisson	50
<i>Station relais n°1</i>	Neuville	Le Chemin	200
<i>Station relais n°2</i>	Bongheat	L'Orme	200
<i>Station relais n°3</i>	Fayet le château	La Prunelière	200
RESERVOIRS			
<i>Courcourt</i>	Seychalles	Courcourt	1 000
<i>Les Granges</i>	Neuville	Les Granges	200
<i>Lair</i>	Néronde sur Dore	Lair	200
<i>Mauzun</i>	Mauzun	Mauzun	1 000
	Mauzun	Mauzun	2 x 200
<i>La Boissière</i>	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
<i>La Couleyre</i>	St Dier d' Auvergne	La Couleyre	100
<i>Grun de Paillat</i>	Trézioux	Grun de Paillat	500
<i>Marmy</i>	Sermentizon	Marmy	200
<i>Le Quay</i>	Isserteaux	Le Quay	200
<i>La Vialle</i>	Montmorin	La Vialle	150
TOTAL		15 réservoirs	4 800



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Station de la Boucle du Buisson	62 311	121 206	48.5 %	80
Les Martinanches	4 762	5 112	6.8 %	80
Le Quai	202 679	226 153	10.4 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	269 752	352 471	30,7%	80

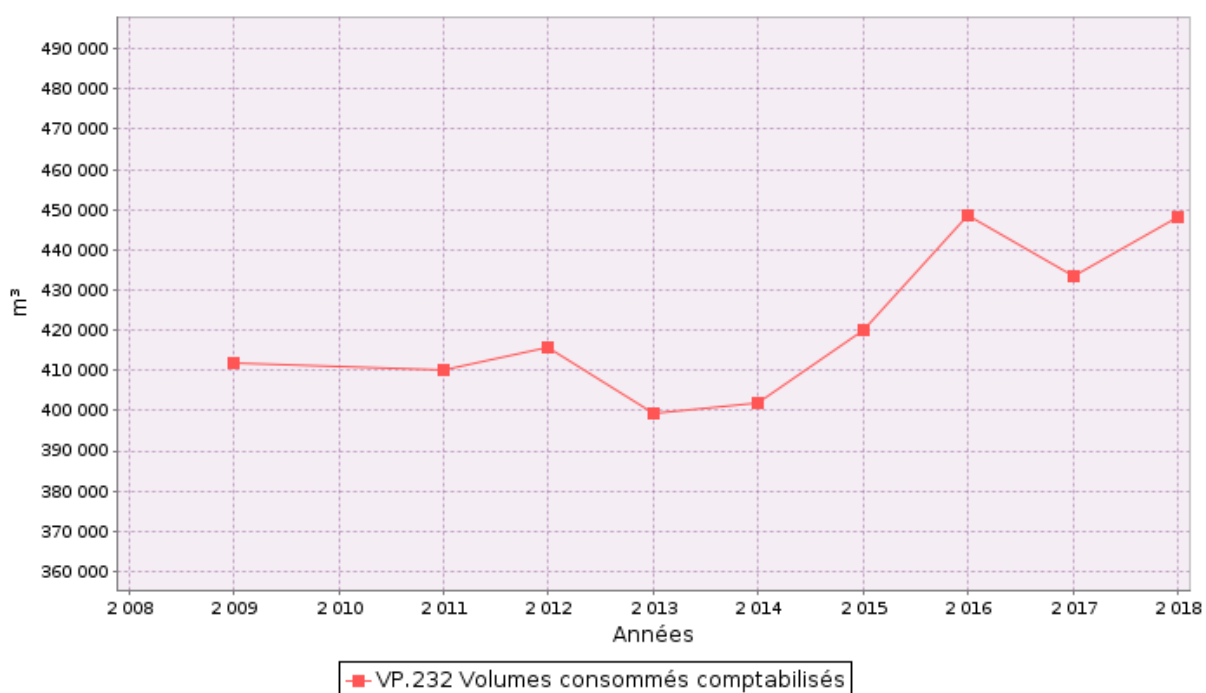
Les volumes achetés ont fortement augmenté au niveau de la station de pompage de la boucle du buisson en raison des travaux de réhabilitation du puits. En effet, pendant cette période d'environ 2 mois, nous avons achetés intégralement l'eau distribuée au SIAEP Basse Limagne.

Pour les achats au Quai, l'achat d'eau est également en augmentation suite aux travaux de réhabilitation de la cuve du réservoir, le by-pass du réservoir est alimenté par le SIAEP du Bas Livradois.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	433 505	448 200	3,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	433 505	448 200	3,4%
SIAEP du BAS LIVRADOIS	142 493	158 143	11%
Total vendu à d'autres services (V3)	142 493	158 143	11%



	Total 2017	Total 2018	Evolution	% de la commune
BONGHEAT	22 714	25 057	9.35 %	5.59 %
COURPIERE	45 593	46 932	2.89 %	10.49 %
EGLISENEUVE/BILLOM	47 306	48 464	2.38 %	10.81 %
ESTANDEUIL	22 446	22 801	1.55 %	5.09 %
FAYET-LE-CHÂTEAU	20 229	20 948	3.43 %	4.67 %
GLAINE-MONTAIGUT	24 892	25 120	0.9 %	5.61 %
ISSERTEAUX	41 299	40 796	-1.23 %	9.10 %
MAUZUN	4 192	4 650	9.8 %	1.04 %
MONTMORIN	31 290	34 449	9.17 %	7.69 %
NERONDE SUR DORE	23 951	22 714	-5.45 %	5.07 %
NEUVILLE	22 754	24 960	8.84 %	5.57 %
DOMAIZE	1 946	1 913	-1.73 %	0.43 %
ST DIER D'AUVERGNE	40 522	45 308	10.56 %	10.11 %
ST FLOUR L'ETANG	22 230	22 043	-0.85 %	4.92 %
SERMENTIZON	30 825	29 579	-4.21 %	6.60 %
TREZIOUX	31 316	32 432	3.44 %	7.24 %
TOTAL	448 655	433 505	-3.49 %	100 %

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 818	1 892	-50,5%
Volume de service (V9)	5 150	7 430	44,3%

Le volume de consommation sans comptage correspond au volume écrêté suite à des fuites après compteurs.

Le volume de service a augmenté de manière non négligeable en raison de débordement au niveau du réservoir de Bongheat suite à un problème de remontée des alarmes au moment du dysfonctionnement de la ligne téléphonique.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	442 473	457 522	3,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **378** kilomètres au 31/12/2018 (378 au 31/12/2017).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 670 € HT (Forfait branchement Hors terrassement) au 01/01/2018

660 € HT (Forfait branchement Hors terrassement) au 01/01/2019

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement HABITATION DN 15mm y compris location du compteur	65 €	65 €
	Abonnement PRE DN 15 mm	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,39 €/m ³	1,39 €/m ³
	Autre : contrôle légal qualité de l'eau	0.04 €/m ³	0.04 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m ³	0,035 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :Redevance soutien d'étiage	0,006 €/m ³	0,006 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/07/2017 effective à compter du 1/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 20/02/2018 effective à compter du 20/02/2018 fixant les frais d'accès au service

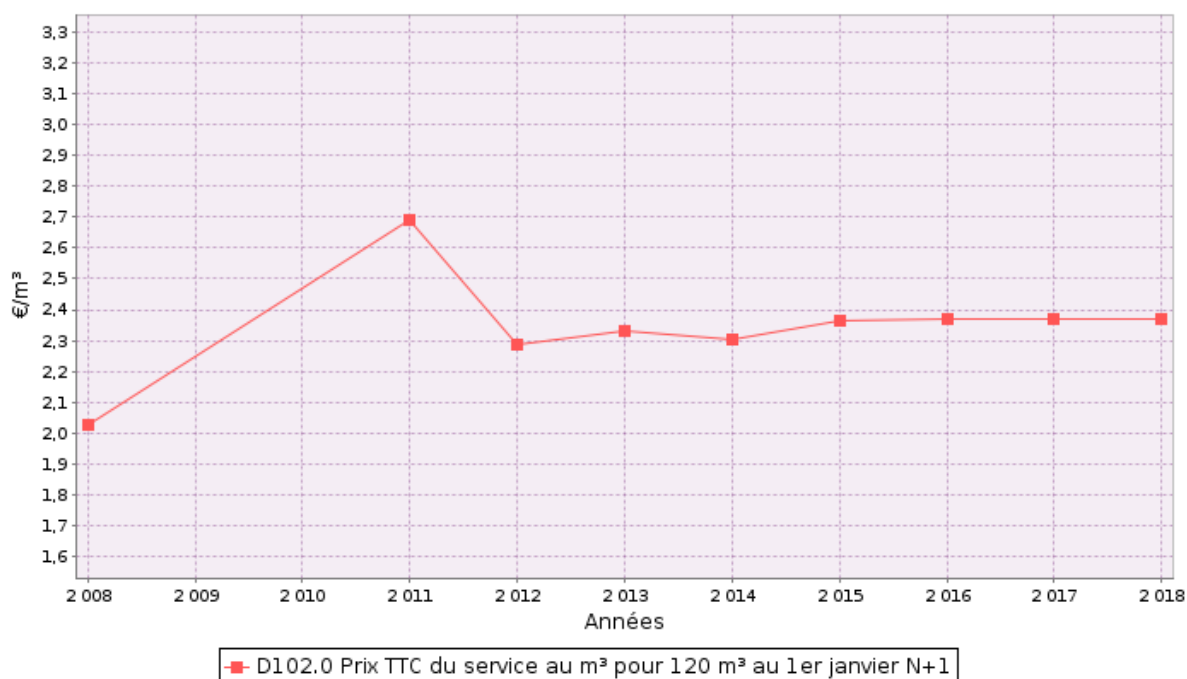
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,00	65,00	0%
Part proportionnelle	171,60	171,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236,60	236,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	Sans Objet	Sans Objet	____%
Part proportionnelle	Sans Objet	Sans Objet	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	Sans Objet	Sans Objet	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Redevance soutien d'étiage (Etablissement Public Loire)	0,72	0,72	0%
TVA	14,80	14,80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,32	47,32	0%
Total	283,92	283,92	0%
Prix TTC au m³	2,37	2,37	0%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La relève des compteurs est effectuée par un agent technique.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 448 200 m³/an (433 505 m³/an en 2017), soit une baisse de 3.38 %.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pas d'augmentation

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	937 696 €	990 890 €	5.37 %
<i>dont abonnements</i>	319 320 €	321 316 €	0.62 %
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	937 696 €	990 890 €	5.37 %
Recettes liées aux travaux (Article 704)	54 646 €	34 976 €	-56.2 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (Loyer appartement)	5 704 €	5 704 €	
Total autres recettes	0 €	0 €	
Total budget fonctionnement	1 401 404 €	1 527 614 €	8.26 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 990 890 € (937 696 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	24	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	24	0	24	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Lors de l'analyse de la qualité de l'eau trois prélèvements ont été réalisés au réservoir de Courcourt, sept sur les communes de Issertaux, Fayet-le-Château et Montmorin et quatorze sur le SIAEP Rive Gauche de la Dore.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

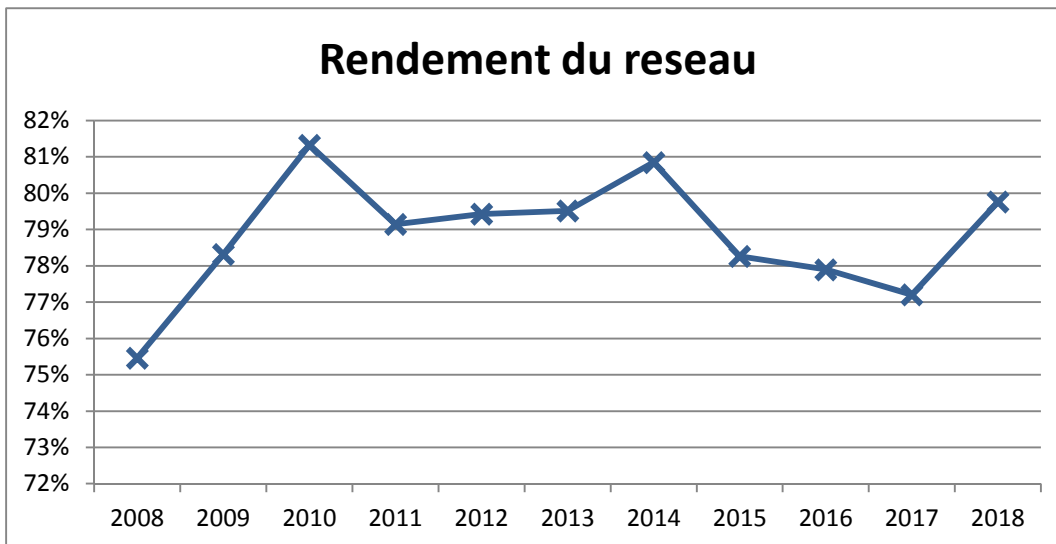
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	77,2 %	79,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,24	4,46
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70,5 %	73 %



Sur l'année 2018, les agents du SIAEP ont fait un important travail de recherche de fuite pour améliorer le rendement de réseau. Sur l'année, 70 fuites ont été réparées dont 44 sur le réseau, 13 sur les branchements et 13 suite à des casses par des entreprises.

Afin de mieux pré-localiser les secteurs fuyards, l'ensemble des fuites sont localisées. Les volumes vendus aux abonnés sont également classés par secteur. Chaque secteur est défini par les compteurs de sectorisation. Ces données nous permettent de définir des rendements secondaires.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m³/j/km (1,3 en 2017).

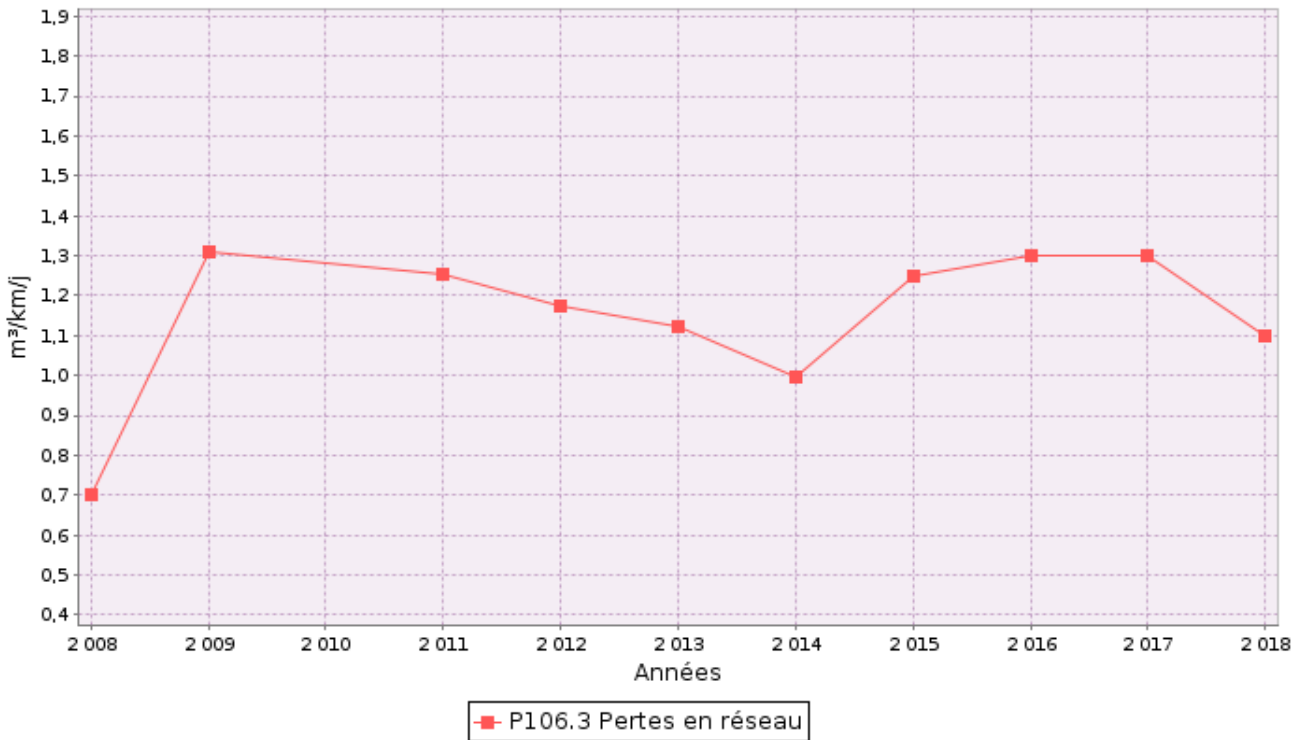
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m³/j/km (1,3 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	2	0.7	1.92	2.52	3.045

Au cours des 5 dernières années, 10,19 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,54% (0,57 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	484 449.53 €
Montants des subventions en €	213 449.22 €



Programme travaux 2017/2018

NEUVILLE – Les Roddiers :
Réseau fuyard qui longe la RD

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 110 sur 960 ml
- ✦ Reprise de 16 branchements dont le branchement du stade par tubage

Programme de travaux 2017/2018



FAYET - La Guide :
Déplacement conduite
vis-à-vis projets de
construction

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 75 sur 150 ml
- ✦ Reprise de 1 branchement

Programme travaux 2017/2018



EGLISENEUVE - La Pireyre :
Pertes d'eaux détectées
lors de la campagne
nocturne

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 125 sur 370 ml et PE 50 sur 305 ml
- ✦ Reprise de 17 branchements



Réhabilitation du puits de captage

- ✓ Drain 1 : 10 ml - Nettoyage mécanique
- ✓ Drain 2 : 6 ml - Nouveau drain en parallèle ancien
- ✓ Drain 3 : 8 ml - Nouveau drain vers Allier

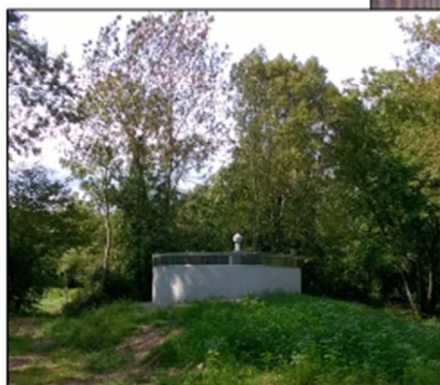


2. Les travaux réalisés



Habillement du puits

Avant



Après

21/03/2019 ARTELIA 21

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 307 443 € (279 157 € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude hydrogéologique complémentaire dans le cadre de l'aire des AAC	15 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme de travaux 2018-2019	2019	400 000 €
Aménagement du bourg Néronde	2019	27 000 €
Programme de travaux 2019-2020 – Choix du bureau d'études	2020	350 000 €

I - Programme de travaux 2018-2019 :

COURPIERE – Rue Antoine Gardette :
131 761,40 € - PVC 110 – 400 ml – 29 brchts



EGLISENEUVE
Les
Végheants :

97 678 €
PVC 110
550 ml
2 brchts



BONGHEAT
Station –
Chemin de Chaleron :

74 970 €
PVC 160
470 ml
2 brchts



Le poste central de télégestion SOFREL PCWin2 constitue la solution optimale pour l'exploitation des réseaux SOFREL. Les fonctions et outils offerts par le logiciel ont été développés avec comme objectif constant d'offrir une réponse aussi simple qu'efficace aux besoins des exploitants. Sa nouvelle IHM (Interface Homme Machine) en HTML5 permet aux utilisateurs d'exploiter leurs données de réseaux sur tout type de terminal (smartphones, tablettes, PC).



TELEGESTION :

MISE EN PLACE
PC WIN 2 – SOFREL

45 000 €

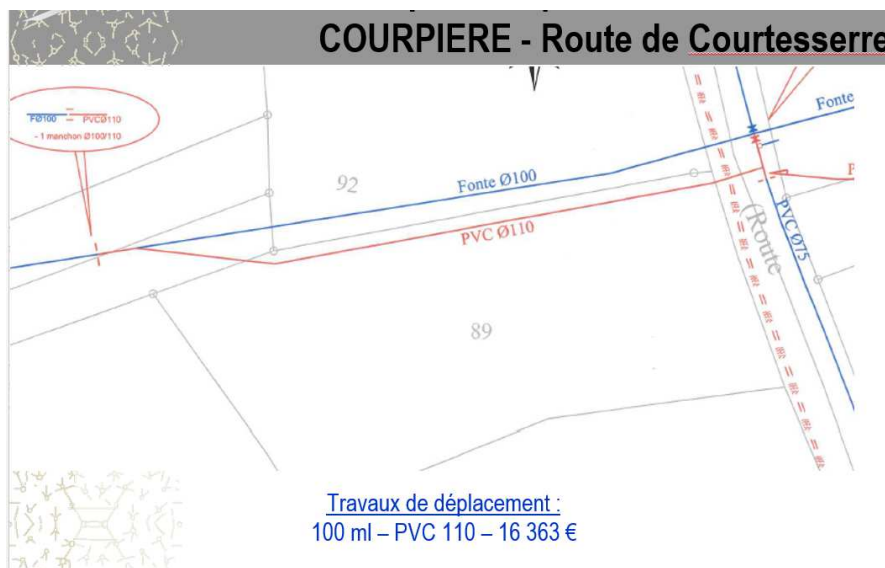
Proposant différents supports de communications (GSM, GPRS, RTC, Radio, Ethernet, Internet...), PCWin2 permet aux exploitants de rester en contact avec leurs installations et de contrôler en permanence leur réseau. Les données centralisées facilitent le suivi permanent du fonctionnement des installations, apportent une meilleure connaissance du réseau et permettent d'en optimiser le fonctionnement.

PCWin2 dispose d'un ensemble complet de fonctions telles que :

- Report centralisé des alarmes via SMS/E-mail
- Calculs automatiques (débits moyens, bilans, formules...)
- Tracé de courbes, synoptiques graphiques
- Rapports d'exploitation au format Excel
- Consultation par navigateur internet



COURPIERE - Route de Courtesserre



RECAPITULATIF du programme de travaux	Montants
Renouvellement de canalisations	320 772 €
Télégestion	45 000 €
Maîtrise d'œuvre	16 625 €
Investigations	2 000 €
Divers et Imprévus	5 366 €
Total	389 763 €



Aménagement Bourg Néronde

Liste des travaux

- ✂ PVC 90 sur 85 ml
- ✂ PVC 50 sur 13 ml
- ✂ Reprise de 4 branchements



Coût de l'opération
Travaux : 26 710 € HT
Maîtrise d'œuvre : 2 000 €
HT

29 000 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

2 298,37 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0051 €/m³ pour l'année 2018 (0,005 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 746	7 813
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,37	2,37
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,2%	79,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,3	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,3	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,57%	0,54%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,005	0,0051